



Mon patron fume dans son bureau

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 6 septembre 2007

Je suis dans une petite entreprise (moins de 20 salariés), mon patron fume dans son bureau (où l'on a des réunions) et n'aère jamais (de toutes façons c'est pas le problème, il n'a pas le droit)... On lui a tous dit que c'était gênant, mais il s'en fout...

Que faire ?

J'ai arrêté de fumer il y a trois ans, je n'ai pas envie d'être en danger à cause de lui...

Je précise que c'est infernal : on rentre chez soi avec l'odeur de cigarette, j'ai souvent mal à la gorge, je tousse... Quand je vais dans son bureau c'est comme si j'avais fumé un paquet de clope entier (qui plus est on a sans cesse sous le nez son cendrier rempli de mégots sur son bureau)... Je sais de quoi je parle puisque j'ai fumé !

D'autre part, il n'a pas souhaité afficher dans les locaux les mesures de santé et sécurité, et depuis 10 ans de boîte personne n'a jamais passé de visite médicale du travail pourtant obligatoire.

Que faire pour qu'il soit contrôlé et que justice soit faite ?

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment :

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Faire appel à notre service de mise en demeure
- Exercer votre droit de retrait
- Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas.